

DELIBERATION N° 2021/059

Autorisant le Maire à signer une convention avec la Nouvelle-Calédonie, relative aux travaux de libération des écoulements suites aux crues de la dépression Lucas sur la commune de Dumbéa, et leurs avenants éventuels

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 3 mars 2021,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la note explicative de synthèse n° 2021/019 du 19 février 2021,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à signer la convention avec la Nouvelle-Calédonie et l'Agence Rurale, relative aux travaux de libération des écoulements suites aux crues de la dépression Lucas sur la commune de Dumbéa, et leurs avenants éventuels, dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique de ladite convention.

ARTICLE 2 /

Les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal de la Ville, en section de fonctionnement.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 3 MARS 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 3 MARS 2021

Le Maire

Georges Nantou



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
DDP	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
NOUVELLE-CALEDONIE	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1